



Valdelia

GARANTIR LA SECONDE VIE DES PRODUITS

LA FILIÈRE DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES MOBILIERS PROFESSIONNELS

Signalétique de tri : guide d'utilisation du Triman
pour les meubles et la literie

Valdelia 2021



SOMMAIRE

- 1 > Réglementation
- 2 > Marquage
- 3 > Règles d'utilisation

SIGNALÉTIQUE DE TRI



CE QUE DIT LA RÉGLEMENTATION

Information des consommateurs

Affichage du Triman et de l'info-tri



QUI ?

Tous les producteurs de **produits mis sur le marché à destination des à destination des consommateurs** et soumis au principe de responsabilité élargie du producteur sont concernés. Toutefois, il est recommandé aux producteurs de produits à destination des professionnels de se préparer à une éventuelle évolution de leurs obligations quant à l'affichage de la signalétique de tri.

QUOI ?

Mise en œuvre d'une **signalétique d'information des consommateurs sur la règle de tri** des déchets issus des produits mis sur le marché permettant de favoriser la seconde vie des meubles et de la literie usagés.

QUAND ?

C'est une obligation réglementaire depuis le 1^{er} janvier 2015, dont les modalités de mise en œuvre ont été modifiées par la loi AGEC du 10 février 2020.

Le 9 décembre 2021, ces nouvelles modalités d'apposition entrent en vigueur pour la filière des Éléments d'Ameublement ménagers, après la validation de la DGPR et la DGCCRF.

Un délai d'écoulement des stocks de 12 mois est autorisé, jusqu'à décembre 2022. Pour les produits fabriqués ou importés avant décembre 2022, un délai supplémentaire est accordé jusqu'en juin 2023.

Une proposition conjointe Valdelia et Éco-mobilier

Marquage réglementaire présenté conjointement par Eco-mobilier et Valdelia devant la Commission inter-filières REP du 7 oct. 2021, validé par le Ministère chargé de l'Environnement et le Ministère chargé de la Consommation en date du 9 décembre 2021.



CE QUE DIT LA RÉGLEMENTATION

- [Décret n° 2014-1577 du 23 déc. 2014](#)
- [Loi n° 2020-105 du 10 fév. 2020](#)
- [Décret n° 2021-835 du 29 juin 2021](#)

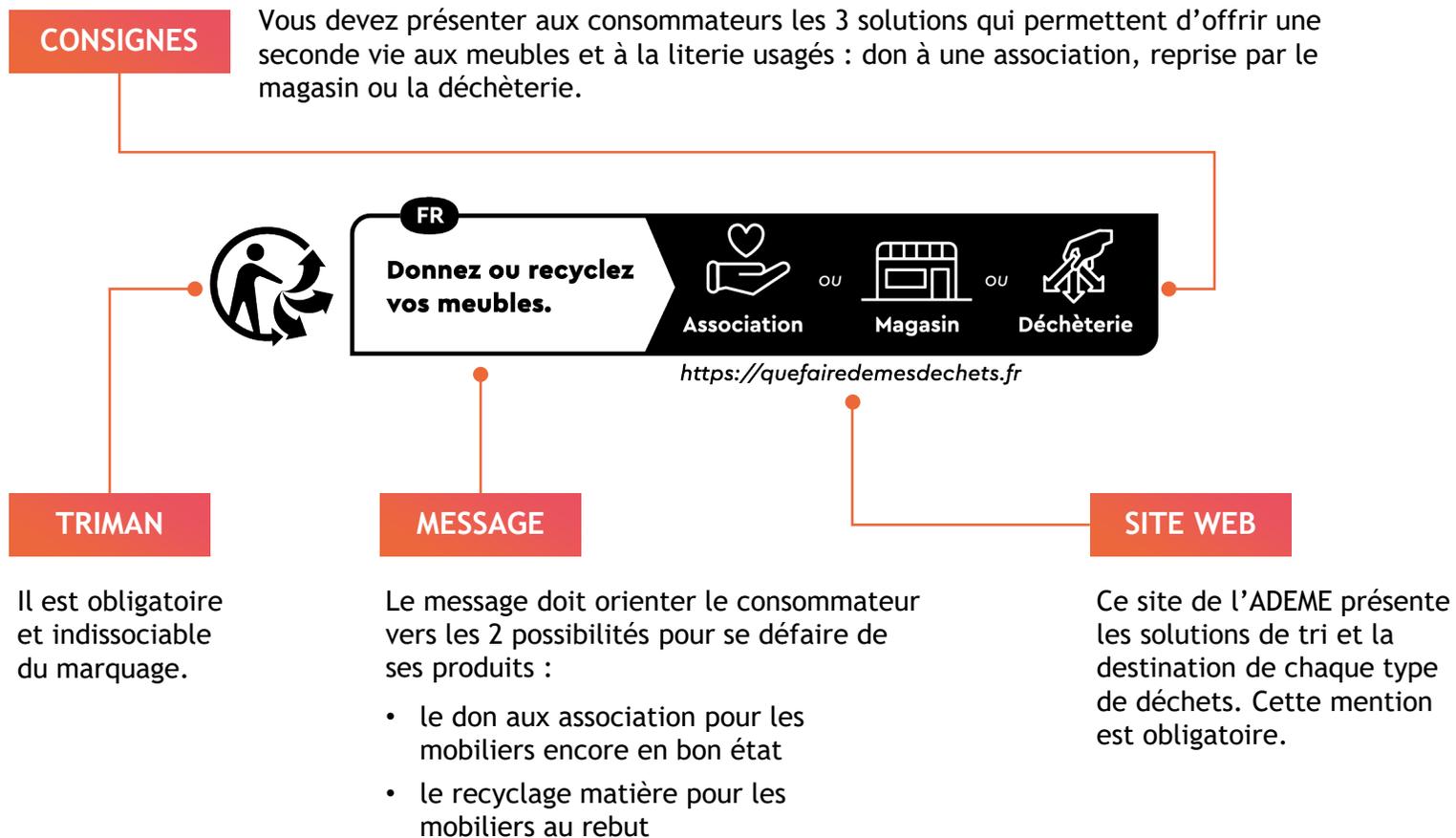
SIGNALÉTIQUE DE TRI



LE MARQUAGE POUR LES MEUBLES ET LA LITERIE

Affichage du Triman et de l'info-tri

Signalétique de tri : composition et messages



OÙ APPOSER LE MARQUAGE ?

La signalétique complète (logo triman et info-tri) doit être affichée au plus près du produit, 3 possibilités :

- sur le produit
- sur l'emballage du produit
- sur les documents fournis avec le produit

L'information sur le site internet est possible, mais ne se substitue pas à la mention sur l'un des trois éléments précisés ci-dessus.

A noter : si plusieurs éléments du produit font l'objet de modalités de tri différentes, ces modalités sont détaillées par élément.



QUELLES SONT LES EXCEPTIONS ?

Pour les produits dont la surface est inférieure à 10 cm² et qui sont vendus sans document, il est possible de dématérialiser l'information.

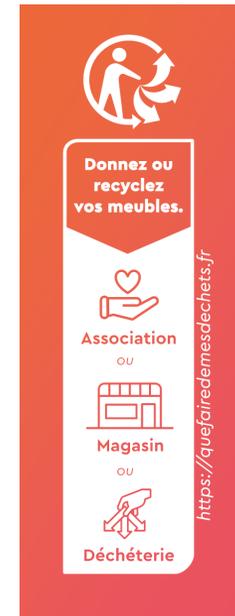
SIGNALÉTIQUE DE TRI



LES RÈGLES D'UTILISATION

Versions autorisées

Version monochrome noire et en réserve blanche



LES DIFFÉRENTES VERSIONS

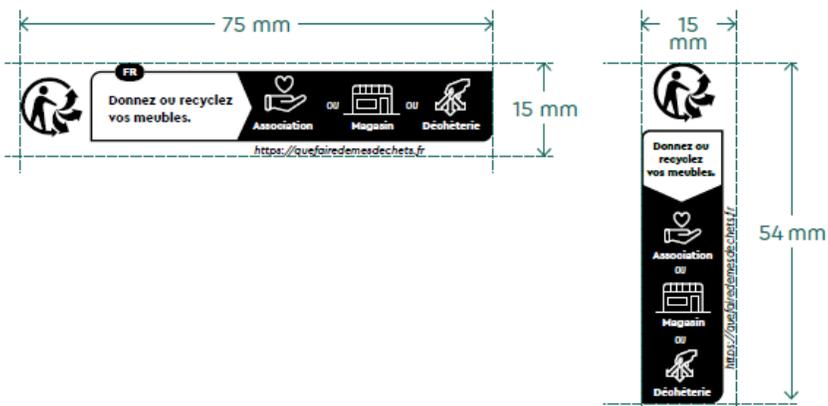
- **Version monochrome noire**
Cette version monochrome s'applique en cas de contraintes d'impression.
- **Version en réserve blanche**
Si le marquage est apposé sur un fond de couleur, il doit être utilisé en réserve blanche.

Règles d'utilisation

Taille minimale, zone de protection et interdits



TAILLE MINIMALE



ZONE DE PROTECTION



INTERDITS



LES BONNES PRATIQUES

TAILLE MINIMALE

Pour assurer une bonne lisibilité, nous vous recommandons de ne pas utiliser ce marquage à une taille inférieure à :

- 75 mm en version horizontale
- 54 mm en version verticale

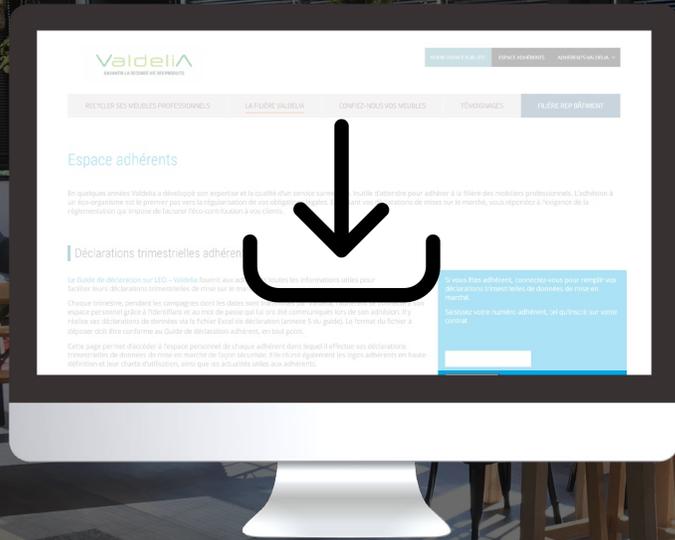
ZONE DE PROTECTION

Elle se définit par rapport à la taille de la bulle « FR ». Elle délimite un espace autour du TRIMAN et du bloc marque dans lequel aucun élément graphique (texte, filet, image) ne doit apparaître.

INTERDICTION

- De modifier la couleur du TRIMAN : il doit avoir la même couleur que le bloc marque
- D'utiliser le marquage sans le logo TRIMAN
- De changer le placement du TRIMAN
- De changer la taille du TRIMAN

Téléchargement



LOGOS PRÊTS À L'EMPLOI À TÉLÉCHARGER SUR
www.valdelia.org/espace-adherents/

Pour nous suivre



NOS SITES WEB

LA FILIÈRE : www.valdelia.org

LES PROJETS : www.expert.valdelia.org

LA COLLECTE : www.leo.valdelia.org



Pour toutes questions

0 800 000 620 Service & appel gratuits

✉ contact@valdelia.org